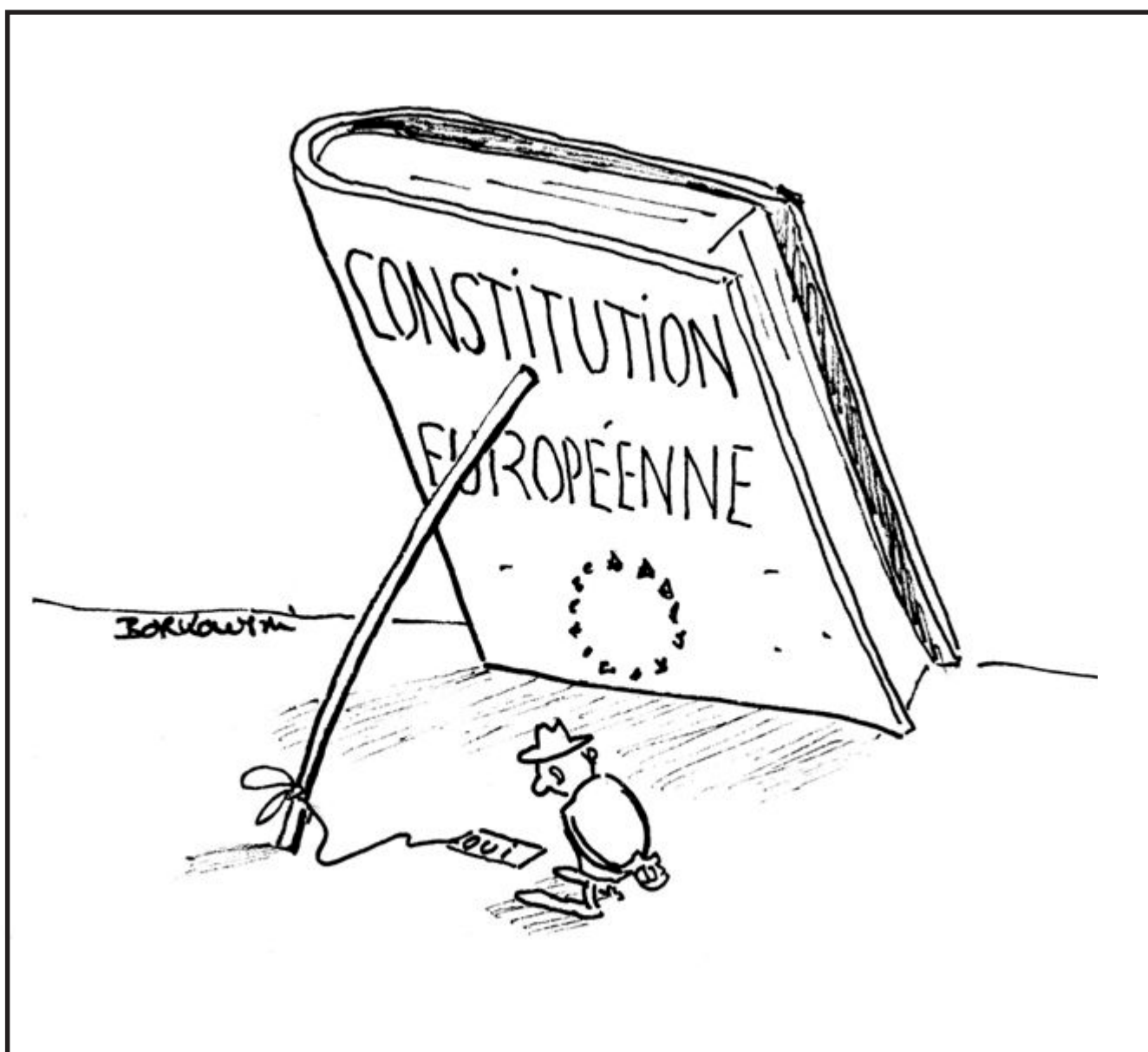
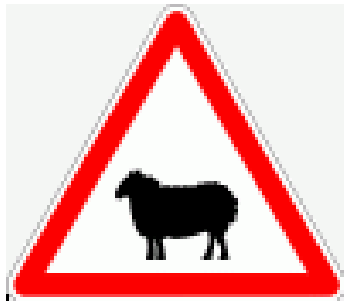


Jeu-test sur le traité constitutionnel



Attac : Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens



Attac-Isère - Siège social : Maison des Associations
6, rue Berthe-de-Boissieux – 38000 GRENOBLE / Boîte vocale : 04 76 47 32 81
Site internet : www.local.attac.org/attac.38 / Email : attac38@attac.org
Permanences : MDA les mercredis a.m. et café le Glacier à Grenoble, 18h-20h

Afin de mesurer vos connaissances sur le projet de « traité établissant une constitution pour l'Europe » que vous allez devoir ratifier par référendum, ATTAC vous propose le questionnaire suivant.
(Attention, dans certains cas, les réponses peuvent être multiples)

- 1 Combien l'Union européenne a-t-elle de pays membres ?
a- 12 b-15 c-25 d- 28 e- 50
- 2 Combien de pays de l'Union européenne abritent-t-ils des paradis fiscaux ?
a- 0 b- 2 c- 5 d- 10 e- 852
- 3 Combien de fois le mot « concurrence » apparaît-il dans la constitution ?
a- 0 b-3 c- 10 d- 33 e- 852
- 4 Combien de fois le mot « fraternité » apparaît-il dans la constitution ?
a- 0 b- 3 c- 10 d- 33 e- 852
- 5 Le mot « banque » ?
a- 0 b- 2 c- 88 d- 176 e- 852
- 6 Les mot « laïc » ou « laïcité » ?
a- 0 b- 2 c- 5 d- 88 e- 852
- 7 Et l'expression « Services publics » ?
a- 0 b-1 c- 2 d- 88 e- 852
- 8 Concernant les Services publics, la constitution envisage de les...
a- supprimer b- privatiser c- ouvrir à la concurrence d- développer
- 9 A propos des diverses Églises, religions, la constitution les...
a- ignore b- reconnaît c- consulte d- interdit
- 10 Selon la constitution, les budgets militaires doivent obligatoirement :
a- baisser b- rester stables c- augmenter d- elle n'en parle pas
- 11 Quelle serait la référence commune des politiques militaires :
a- les intérêts européens b- l'OTAN c- la constitution n'en parle pas
- 12 L'article III-131 précise qu'en cas de guerre :
a- l'Union intervient pour la faire cesser
b- l'Union fait appel à l'ONU
c- les États membres se consultent pour éviter que le marché soit perturbé
- 13 La Banque centrale européenne est :
a- indépendante b- soumise au Parlement européen c- contrôlée par la commission
- 14 Selon la constitution, qui aura l'initiative de proposer des lois :
a- Les parlements nationaux b- Le Parlement européen
c- La Commission européenne d- Le Conseil des ministres européens

- 15** Si un million de citoyens proposent une loi, la Commission pourra :
- a- la soumettre au vote du parlement
 - b- en faire des papillotes
 - c- l'oublier
- 16** Lesquels de ces droits sont reconnus par la constitution :
- a- le droit au travail
 - b- le droit à un revenu minimum
 - c- le droit à un salaire minimum
 - d- le droit à une pension de retraite
 - e- le droit à un logement décent
 - f- le droit à une allocation de chômage
 - g- le droit à l'avortement
 - h- le droit à la couverture des soins de santé
- 17** Par 12 fois, la constitution évoque l'harmonisation des législations des États membres pour :
- a- la recommander
 - b- la rendre obligatoire
 - c- l'interdire
- 18** La priorité économique de l'Union économique, c'est lutter contre :
- a- le chômage
 - b- la misère
 - c- l'inflation
- 19** Concernant l'avenir des transports européens, toute décision nouvelle doit tenir compte :
- a- de la réduction de la consommation d'énergie
 - b- de la lutte contre la pollution
 - c- de la situation économique des transporteurs
 - d- de la priorité au rail et aux transports fluviaux
- 20** En cas de désaccord entre une loi française et une loi européenne :
- a- la loi française l'emporte
 - b- la loi européenne l'emporte
- 21** Certains États membres peuvent établir des coopérations renforcées (= entre États) à condition de :
- a- ne pas porter atteinte au marché intérieur
 - b- ne pas provoquer de distorsion de concurrence
 - c- avoir l'accord de tous les autres membres
 - d- être au moins 9
- 22** La déclaration universelle des droits de l'homme (1948) :
- a- est incluse dans le projet proposé
 - b- est une référence de l'Union européenne
 - c- est citée en référence dans la Charte des droits fondamentaux
 - d- est ignorée par le projet de constitution
- 23** Pour modifier la constitution, il faudra l'accord de :
- a - 51% des États
 - b - 51% des citoyens
 - c - 75% des États
 - d- l'unanimité des États
- 24** Quelle serait la durée de vie de la constitution :
- a- 5 ans
 - b- 20 ans
 - c- 50 ans
 - d- sans limitation de durée
- 25** Si le NON l'emporte, l'Union européenne :
- a- disparaîtra immédiatement
 - b- disparaîtra en 2006
 - c- disparaîtra en 2009
 - d- continue sur la base du traité de Nice

REPONSES :

- 1 : c. Mais 28 après les adhésions prévues, sans consultation populaire, de la Bulgarie, la Croatie et la Roumanie.
- 2 : d. Dont Andorre, Monaco et les Antilles rien que pour la France. L'article III-156 stipule que « *les restrictions aux mouvements des capitaux entre les états membres et les pays tiers sont interdites* ». La libre circulation des capitaux est une liberté fondamentale de l'Union (Article I- 4).
- 3 : d...Eh oui, 33 fois !..
- 4 : a. 0. Ce n'est pas une valeur de l'Union.
- 5 : d. 186 fois ! Mais aussi marché : 88 fois, ou capitaux : 23 fois.
- 6 : a. Ce n'est pas non plus une valeur de l'union.
- 7 : b. Une fois pour traiter du service public comme une servitude (Article III-238) sinon , la constitution préfère le terme de « Services d'Intérêt Economique Général » qui peuvent être publics ou privés et qui ne doivent pas être confondus avec le terme « Services publics » (Livre Blanc, annexe I)
- 8 : b et c... Ce qui peut revenir à la réponse a. (Article III-238)
- 9 : b et c. Voir la question 7.
- 10 : c. (Article I-41-3). « *Les États membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires* »
- 11 : b. L'Article I-41, alinéas 1 et 2 , soumet la politique militaire à l'OTAN.
- 12 : c. Article III-131.
- 13 : a. C'est- à- dire que l'Union européenne ne dispose d'aucun moyen de déterminer sa politique monétaire, ni de la contrôler (Articles I-30, 2; III-177; III-185)
- 14 : c et d. Les parlementaires n'ont pas le droit de proposer des lois.
- 15 : a , b et c. La Commission n'a aucune obligation d'examiner ou de prendre en compte les propositions formulées. De toutes façons, si cela ne concerne pas l'application de la constitution, c'est irrecevable (Article I-47, 4).
- 16 : b. Aucun. Il est reconnu le droit **de** travailler. Vous saisissez la différence ?
- 17 : c. Pourtant b serait bien utile. La phrase exacte est « *à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives ou réglementaires des états membres* » Ce qui interdit de lutter contre le dumping social ou fiscal et revient à écrire : Vive les délocalisations ! L'harmonisation de la fiscalité des entreprises par exemple, exige l'unanimité du Conseil des ministres (Articles III-71 et 173). On s'en remet au marché pour favoriser l'harmonisation des systèmes sociaux (III-209)
- 18 : c. L'inflation est la plus grande crainte des boursicoteurs...
- 19 : c. Article III-239. Par ailleurs, les lois sur l'environnement exigent l'unanimité du Conseil ce qui les rend, de fait, impossibles. (III-234,2)
- 20 : b. Les lois européennes priment sur celles des états membres. (I-6)
- 21 : a, b, c, d. Un vrai parcours du combattant!
- 22 : d.
- 23 : d. Ce qui ne sera pas évident à obtenir. Un seul veto peut tout bloquer.
- 24 : d. Ce qui revient à rendre toute révision en faveur de plus de justice sociale à peu près impossible.
- 25 : d. Oui, tout continue comme avant **mais** de nouvelles négociations pourront- devront- s'ouvrir. On pourrait déjà commencer par supprimer la partie III qui n'a rien à faire dans une constitution! Pour rappel, en 1946, on a refusé la première constitution proposée et on a voté la seconde, le ciel ne nous est pas tombé sur la tête pour autant!

CONCLUSION :

Vous avez entre 20 et 25 réponses justes : Bravo !
Vous allez voter en connaissance de cause!

Vous avez entre 10 et 19 réponses justes : Pas mal !
L'Europe et la constitution européenne vous intéressent mais quelques détails vous ont échappé. Complétez votre information !

Vous avez entre 0 et 9 réponses justes : Peut mieux faire !
L'Europe vous intéresse mais vous avez eu la flemme de lire les 852 pages du traité. Alors vous avez répondu en fonction de ce que vous imaginiez qu'aurait dû être une constitution européenne.

Il est encore temps de lire le texte! Après, il sera trop tard !